

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU LUNDI 21 OCTOBRE 2019**

Convocations adressées le mardi 15 octobre 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 46

Nombre de délégués votants : 54

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Nadine NOWAK, Didier VALLEE, Michèle LAUNAY, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Vincent TISON, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Martine GARRIGUE, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Nathalie SAVATON, Serge BABARY, Jacques CHEVTCHENKO, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS.

Titulaires absent(s) excusé(s) :

Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Bernard LORIDO a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Françoise DESROUSSEAUX a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Philippe LEBOT a donné pouvoir à Vincent TISON, Sophie AUCONIE a donné pouvoir à Jean-Luc GALLIOT, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Jacques CHEVTCHENKO, Cécile JONATHAN a donné pouvoir à Emmanuel DENIS, Florence DRABIK.

Désignation de Martine POTEL en qualité de secrétaire de séance.

C 19 10 21 001–INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019, DES ARRETES N°A2019-127 A N°A2019-128 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN AOUT 2019.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND, président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Par délibération en date du 29 janvier 2018, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau, ainsi que des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_002–RESSOURCES HUMAINES - MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** des créations et transformations de poste détaillées ci-avant,
- **PREND NOTE** de la mise à jour des tableaux des postes et effectifs joints en annexe,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président en charge des Ressources Humaines à signer tout acte découlant de l'application de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

(2 abstentions : Mme JONATHAN, M. DENIS)

C_19_10_21_003–RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la modification du règlement du temps de travail du personnel métropolitain.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué aux Ressources humaines à signer tout acte découlant de l'application de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

(2 abstentions : Mme JONATHAN, M. DENIS)

C_19_10_21_004–RESSOURCES HUMAINES - RECOURS A L'INTERIM.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à titre expérimental et pour une durée d'un an renouvelable, de recourir aux services d'entreprises de travail temporaire. A l'issue de la 1^{ère} année, un bilan spécifique du recours au personnel intérimaire sera présenté au Comité technique.
- **DONNE** délégation au Président ou son représentant pour effectuer la passation des marchés publics de recours aux entreprises de travail temporaires suite à publicité et mise en concurrence.
- **DIT** que la charge financière du recours à l'intérim sera affectée au chapitre 011.

Vote à l'unanimité

**C_19_10_21_005–RESSOURCES HUMAINES - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE
DISPOSITION DESCENDANTE CONCLUE AVEC LA VILLE DE TOURS POUR LA
GESTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS.**

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la conclusion d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition du 14 janvier 2016 pour modifier les dispositions suivantes :
 - 4 agents exerçant les fonctions d'instructeur sont mis à disposition à raison de 50% de leur temps de travail pour assurer l'instruction des autorisations de travaux ne relevant pas du régime des permis de construire et la gestion administrative de l'ensemble des dossiers instruits par le service commun ;
 - Le coût de cette mise à disposition est fixé forfaitairement à 70 000€ annuel et sera révisé en fonction des variations de la valeur du point d'indice de plein droit.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président en charge des Ressources Humaines à signer tout acte découlant de l'application de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

**C_19_10_21_006–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019 - DECISION
MODIFICATIVE N°4, ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET FIXATION DE REDEVANCE.**

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°4 du budget principal pour l'exercice 2019 dont les écritures figurent dans les tableaux ci-annexés,
- **ACCORDE** une subvention de fonctionnement d'un montant de trente-sept mille cinq cent quatorze euros et cinquante-trois centimes à l'association Emmaüs Touraine au titre du soutien au fonctionnement pour l'exercice 2019 et autorise monsieur le Président ou monsieur le Vice-Président à signer la convention jointe en annexe qui, selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2001, devra être conclue avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000€,
- **APPROUVE** la fixation d'une redevance dans le cadre de la convention de mise à disposition de l'auberge de jeunesse au bénéfice de la société France BHT, constituée d'une part fixe de quarante-deux mille euros hors taxes et d'une part variable de vingt-cinq pourcents du chiffre d'affaires dès lors que le chiffre d'affaires des ventes d'hébergement est supérieur à sept cents mille euros hors taxe, et actualisable chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Vote à l'unanimité

**C_19_10_21_007–FINANCES - BUDGET ASSAINISSEMENT - REGULARISATION
COMPTE DE BILAN - APUREMENT COMPTE 261 « TITRES DE PARTICIPATION ».**

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'apurement pour solde du compte 261 par l'émission d'un mandat à l'article 678 et l'émission d'un titre de recette à l'article 261 sur l'exercice 2019.

Vote à l'unanimité

**C_19_10_21_008–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURS - CONVENTION
PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES PIERRE ET MARIE CURIE -
COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2018 - APPROBATION DE L'AVENANT
N°8.**

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du compte rendu annuel à la collectivité 2018 de la Convention Publique d'Aménagement du parc d'activités Pierre et Marie Curie à Tours, présenté par la Société d'Equipement de la Touraine,
- **APPROUVE** l'avenant n°8 à la convention d'aménagement du parc d'activités Pierre et Marie Curie, et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce document
- **DIT** qu'un exemplaire du compte rendu annuel à la collectivité 2018 de la Convention Publique d'Aménagement du parc d'activités Pierre et Marie Curie à Tours, de l'avenant n°8 à la convention, du compte rendu annuel à la collectivité 2018 et du bilan de liquidation de l'opération d'immeuble de bureaux Pierre et Marie Curie sont annexés à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

**C_19_10_21_009–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURS - CONVENTION
PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU SITE MAME - COMPTE RENDU ANNUEL A LA
COLLECTIVITE 2018 - APPROBATION DE L'AVENANT N°5.**

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du compte rendu annuel 2018 à la collectivité de la Convention Publique d'Aménagement du site MAME à Tours présenté par la Société d'Equipement de la Touraine,
- **APPROUVE** l'avenant n°5 à la Convention Publique d'Aménagement du site MAME portant modification de la rémunération de la SET,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°5 à la Convention Publique d'Aménagement du site MAME,
- **AUTORISE** le versement de la participation de Tours Métropole Val de Loire et l'émission du titre de recettes tel que prévu dans l'échéancier MAME actualisé indiqué dans le CRACL 2018,
- **DIT** qu'un exemplaire de l'avenant n°5 et du compte rendu annuel à la collectivité 2018 de la Convention Publique d'Aménagement du site MAME sont annexés à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_010–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - JOUE-LES-TOURS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DE LA LIODIERE - COMPTE-RENDU A LA COLLECTIVITE 2018 - APPROBATION DE L'AVENANT N°13.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du compte rendu annuel 2018 à la collectivité de la Convention Publique d'Aménagement du site d'activités de « La Liodière » à JOUE LES TOURS, présenté par la Société d'Equipement de la Touraine ;
- **APPROUVE** l'avenant N° 13 à la Convention Publique d'Aménagement du site d'activités de « La Liodière » portant modification de la rémunération de la SET;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer l'avenant N° 13 à la Convention Publique d'Aménagement du site d'activités de « La Liodière » ;
- **DIT** qu'un exemplaire de l'avenant N°13 à la Convention Publique d'aménagement de « La Liodière » et du compte rendu annuel à la collectivité 2018 de la Convention Publique d'Aménagement sont annexés à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_011–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CHAMBRAY-LES-TOURS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU SITE D'ACTIVITES DE LA VRILLONNERIE SUD - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2018 - APPROBATION DE L'AVENANT N°8.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du compte rendu annuel 2018 à la collectivité de la convention publique d'aménagement du site d'activités de « La Vrillonnerie Sud » à Chambray-Les-Tours, présenté par la Société d'Equipement de la Touraine ;
- **APPROUVE** l'avenant n° 8 à la convention publique d'aménagement du site d'activités de « La Vrillonnerie Sud » portant modification de la rémunération de la SET;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer l'avenant n° 8 à la convention publique d'aménagement du site d'activités de « La Vrillonnerie Sud » ;
- **DIT** qu'un exemplaire de l'avenant n° 8 à la convention publique d'aménagement de « La Vrillonnerie Sud » et du compte rendu annuel à la collectivité 2018 de la convention publique d'aménagement sont annexés à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_012–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FONDETTES - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2018 - APPROBATION DE L'AVENANT N°3.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du compte rendu annuel à la collectivité 2018 de la concession d'aménagement du parc d'activités économiques à Fondettes, présenté par la Société d'Equipement de Touraine (SET),
- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la concession d'aménagement du parc d'activités économiques à Fondettes,
- **AUTORISE** le Président, ou le Vice-président délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.
- **DIT** qu'un exemplaire du compte rendu annuel à la collectivité 2018 de la concession d'aménagement du parc d'activités économiques à Fondettes, et du dit avenant n°3, sont annexés à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_013–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - NOTRE DAME D'OE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DE L'ARCHE D'OE 2 - COMPTES DE RESULTATS 2018 DES VILLAGES D'ENTREPRISES N°1 ET N°2.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des comptes de résultats des villages d'entreprises du parc d'activités Arche d'Oé 2 à Notre Dame d'Oé pour l'année 2018,
- **DIT** qu'un exemplaire de chaque compte de résultats est annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_014–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE ET PARÇAY-MESLAY - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DU CASSANTIN - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2018 - APPROBATION DE L'AVENANT N°10.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du compte rendu annuel à la collectivité 2018 de la Convention Publique d'Aménagement du parc d'activités du CASSANTIN à Parçay-Meslay et Chanceaux sur Choisille, présenté par la Société d'Equipement de la Touraine.

- **APPROUVE** l'avenant n°10 à la Convention Publique d'Aménagement du parc d'activités du CASSANTIN et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce document.
- **DIT** qu'un exemplaire du compte rendu annuel à la collectivité 2018 ainsi qu'un exemplaire de l'avenant n°10 à la Convention Publique d'Aménagement du parc d'activités du CASSANTIN sont annexés à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_015–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - METTRAY - CONCESSION D'AMÉNAGEMENT RELATIVE A L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES LES GAUDIÈRES - COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2018.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du compte rendu annuel 2018 à la collectivité de la Concession d'aménagement relative à l'extension du parc d'activités « Les Gaudières » à Mettray, présenté par la Société d'Équipement de la Touraine, ainsi que du bilan actualisé au 31 décembre 2018, annexés à la présente délibération.
- **DIT** qu'un exemplaire du compte rendu annuel 2018 à la collectivité de la Concession d'aménagement relative à l'extension du parc d'activités « Les Gaudières » à Mettray est annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_016–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - LA RICHE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES SAINT-FRANCOIS - COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2018 - APPROBATION DE L'AVENANT N°6.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du compte rendu annuel 2018 à la collectivité de la Convention Publique d'Aménagement du site d'activités de « SAINT-FRANÇOIS » à LA RICHE, présenté par la Société d'Équipement de la Touraine ;
- **APPROUVE** l'avenant n° 6 à la Convention Publique d'Aménagement du site d'activités de « Saint-François » portant modification de la rémunération de la SET ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer l'avenant N° 6 à la Convention Publique d'Aménagement du site d'activités de « Saint-François » ;
- **DIT** qu'un exemplaire de l'avenant N°6 à la Convention Publique d'aménagement de « Saint-François » et un exemplaire du compte rendu annuel à la collectivité 2018 sont annexés à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_017–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DE L'ECO-QUARTIER D'AFFAIRES MONCONSEIL - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2018.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité 2018 de la Convention Publique d'Aménagement du parc d'activités Monconseil à Tours présenté par la SEM Maryse Bastié,
- **DIT** qu'un exemplaire du compte rendu annuel est annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_018–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FONDETTES - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES LES DEUX CROIX A FONDETTES - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2018.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du compte rendu annuel à la collectivité 2018 de la Concession d'Aménagement du parc d'activités « Les Deux Croix » à Fondettes, présenté par LIGERIS,
- **AUTORISE** l'émission du titre exécutoire de remboursement du solde l'avance de trésorerie qui s'élève à 400.000 €,
- **DIT** qu'un exemplaire du compte rendu annuel à la collectivité 2018 est annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_019–TOURISME - RAPPORT 2018 DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL TOURS VAL DE LOIRE TOURISME.

Rapporteur : Madame Nathalie SAVATON, conseillère métropolitaine.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport 2018 du représentant de la Métropole au conseil d'administration de la SPL Tours Val de Loire Tourisme.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_020–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - SAVONNIERES - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le bilan des observations,
- **APPROUVE** le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Savonnières telle qu'il est annexé à la présente délibération,

- **DIT** que :
 - o la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Savonnières pendant un mois,
 - o mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - o la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures d'informations et de publicité.

Vote à l'unanimité
(2 abstentions : Mme JONATHAN, M. DENIS)

C_19_10_21_021-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - LUYNES - REVISION GENERALE DU PLU - ARRET DU PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le bilan de la concertation afférente au Plan local d'urbanisme de la commune de Luynes ;
- **ARRÊTE** le projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Luynes tel qu'il est annexé à la présente ;
- **COMMUNIQUE** pour avis le projet de Plan local d'urbanisme, aux personnes publiques associées :
 - la Préfète du Département d'Indre et Loire ;
 - le Président du Conseil régional du Centre Val de Loire ;
 - le Président du Conseil départemental d'Indre et Loire ;
 - les Présidents de la Chambre du commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers et de la Chambre d'agriculture ;
 - le Président du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle, compétent en matière de schéma de cohérence territoriale ;
 - le Président du Syndicat des mobilités de Touraine,
 - le Président de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Centre Val de Loire (MRAE) ;
 - les Maires des communes voisines (Ambillou, Berthenay, Fondettes, Pernay, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genouph et Saint-Roch).

Vote à l'unanimité
(2 abstentions : Mme JONATHAN, M. DENIS)

C_19_10_21_022-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - LUYNES - CREATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le bilan de la concertation afférente à l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la commune de Luynes ;
- **ARRÊTE** le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la commune de Luynes tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **COMMUNIQUE** pour avis le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture et aux personnes publiques associées.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_023–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - MUTUALISATION - CONVENTION DU SERVICE COMMUN DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS - AVENANT N°1.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'avenant n°1 relatif au service commun de l'instruction des autorisations du droit des sols et son annexe 3 relative à la procédure d'instruction entre les communes adhérentes et le service commun instructeur,
- **DIT** que cet avenant prendra effet au 1^{er} janvier 2019,
- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_024–HABITAT - PARTICIPATION A L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE RÉGIONALE DE TIERS FINANCEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'entrer au capital de la Société anonyme d'économie mixte locale régionale pour la rénovation énergétique des logements ;
- **APPROUVE** les projets de statuts et le pacte des actionnaires de la Société anonyme d'économie mixte locale régionale pour la rénovation énergétique des logements ;
- **DECIDE** d'acquérir 1 100 actions, d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit un montant de 110 000 €, de la Société anonyme d'économie mixte locale régionale pour la rénovation énergétique des logements au titre de la constitution du capital ;
- **DESIGNE** le Vice-Président délégué aux politiques environnementales et à la qualité de vie en tant que représentant de la Métropole pour siéger au conseil d'administration ;
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les pièces relatives à cette délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_025–VOIRIE - TOURS - PARVIS DU PALAIS DES SPORTS - RUE GALPIN THIOÛ - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UN KIOSQUE A USAGE DE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la conclusion de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec La Poste pour l'implantation d'un distributeur automatique de billets, d'une durée de 3 ans moyennant le versement d'une redevance annuelle fixée à 1200 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public, ainsi que tout document y afférent.

Vote à l'unanimité

(3 abstentions : Mmes BELNOUE, JONATHAN, M. DENIS)

C_19_10_21_026–INFRASTRUCTURES - ELABORATION D'UN REGLEMENT DE VOIRIE METROPOLITAIN.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de règlement de voirie métropolitain fixant les conditions d'intervention sur le domaine public et les conditions de remise en état afin d'en préserver l'intégrité, joint en annexe.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_19_10_21_027–ESPACES PUBLICS - BALLAN-MIRE - SAVONNIERES - VILLANDRY ET DRUYE : CREATION DU POLE TERRITORIAL SUD OUEST.

Rapporteur : Madame Aude GOBLET, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création du pôle territorial « sud-ouest » ;

Vote à l'unanimité

(2 abstentions : Mme JONATHAN, M. DENIS)

C_19_10_21_028–DEVELOPPEMENT DURABLE - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS PLAN CLIMAT 2019.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2019, les Fonds de Concours « Plan Climat » détaillés ci-avant pour un montant total de 12 000 €, au titre de l'investissement,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document pris en application de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C 19 10 21 029-ÉNERGIE - RETRAIT DE LA METROPOLE DE L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT D'INDRE ET LOIRE (ALEC 37).

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** la démission de Tours Métropole Val de Loire de l'ALEC 37 à compter du 1^{er} janvier 2020,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à mettre en œuvre ce retrait de l'ALEC 37 et à signer tout document afférent.

Vote à l'unanimité

(2 abstentions : Mme JONATHAN, M. DENIS)

Clôture de la séance à 20 h 40.

Le Directeur Général des Services,

Frédéric BAUDIN-CULLIERE